

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES  
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2017-2020

Nom de la compétition : National « MOTH INTERNATIONAL » 2021  
Dates complètes : 30 juillet au 3 août 2021  
Lieu : Baie de Quiberon – plan d'eau SRSP déclaré en Manaut  
Autorité Organisatrice (AO) : SRSP Société des Régates de Saint Pierre à Quiberon  
Grade : 5A

*Préambule COVID 19 (obligatoire)*

**Prise en compte et acceptation du risque COVID 19**

*Chaque participant coureur ou accompagnateur, est parfaitement conscient :*

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dernières dispositions complémentaires éditées par le gouvernement, le ministère des sports, et la FFV,*
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates. Le port du masque est obligatoire à terre,*
- que malgré le respect des moyens de protection renforcés personnels, la participation à cette régata, peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,*
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés par l'autorité organisatrice, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19*
- que toutes les mesures locales spécifiques visant à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants doivent être respectées.*

*NB : Tout coureur ou accompagnateur, montrant un signe suspect de COVID 19, sera obligé de quitter le site de la régata immédiatement.*

*Each sailor or support person is fully aware of:*

- hygiene and physical distancing measures, known as "barrier gestures" to be observed anywhere and at any time, as well as the latest additional provisions published by the government, the sports ministry, and the FFV.*
- the risk of contamination accentuated by the proximity of another person, or any other situation of proximity of less than one meter, without the appropriate reinforced protections. Wearing a mask is mandatory ashore*
- that despite compliance with enhanced personal protection means, participation in this regatta may expose you to a health risk, in particular contamination by Covid-19,*
- that despite the arrangements made and the resources committed by the organizing authority, the structure / the club, cannot guarantee total protection against exposure to and contamination from Covid-19*
- that all specific local measures aimed at preserving the health and physical capacities of all competitors must be observed.*

*NB: Any sailor or support person showing ONE suspicious sign of COVID 19 will have to leave the regatta site immediately.*

***Ce Préambule ne fait pas partie des IC, et ne peut pas donner lieu à des protestations.  
These preambles are not included in SI's, and does not ground for a protest***

Fin du Préambule Sanitaire

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe** PRESCRIPTIONS FEDERALES. Des concurrents Etrangers sont normalement attendus
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans le Club House de la SRSP - bar de la SRSP.
- 2.2 En outre ils seront chaque soir publiés par la SRSP sur un compte WhatsApp dédié à cette régata. Seules les personnes concernées auront accès à ce compte.
- 2.3 Les avis et ou avenants aux IC et/ou AC seront également mis en ligne sur le site <http://www.srsp.fr/regates> .

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au coin du bâtiment bar de la SRSP
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

Date	Heure	Type de course
30/07	9H à 18 H 14h00	Inscriptions vérifications et paiements à la SRSP Une Course d'entraînement
31/07	10h00	A disposition du comité pour 3 à 5 courses
01/08	10h00	A disposition du comité pour 3 à 5 courses
02/08	10h00	A disposition du comité pour 3 à 5 courses
03/08	10h00	A disposition du comité pour 3 à 5 courses

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h00.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sera le pavillon « MOTH » fourni par la Classe .

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.  
Il correspond à la déclaration Manaut effectuée par la SRSP.

## 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront un affichage du nombre(s) de tours ( de 1 à 3).

## 9. MARQUES

### 9.1

Départ	Parcours	Arrivée
Entre le mat portant le pavillon orange du Bateau Comité et le coté au vent d'une marque conique orange	Les bouées de parcours seront des bouées coniques noirs	Entre le mat portant le pavillon bleu et le coté au vent d'une marque jaune

Les marques utilisées pour ce National sont des Bouées Coniques : toutes sérigraphiée SRSP.

Les 4 bouées de 1 à 3a et b sont de couleurs noires.

La bouée indiquant la ligne de départ est orange.

La bouée indiquant la ligne d'arrivée est jaune.

Le bateau Comité Départ/Arrivée est une vedette disposant de la pavillonnerie standard RCV.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre [*le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord*] et [*le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*].

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre [*un mât arborant un pavillon orange*] et [*le côté parcours de la marque d'arrivée*].

## 13. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

14.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
MOTH	20 mn	30mn

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

14.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Il sera fait application du système GP finish (voir 16.3).

## 15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux de la SRSP.

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

15.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les locaux de la SRSP. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

15.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,

- Règles de sécurité
  - Publicité de l'épreuve
  - Bateaux accompagnateurs
  - Communication radio
- 15.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
  - (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

## 16 CLASSEMENT

16.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

16.2 Courses retirées

- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand **trois** à **cinq** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand **six** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

### 16.3 Grand Prix Finish :

Les bateaux en course, de manière à faciliter l'indispensable pointage au vent (Bouée 1 et 2), doivent impérativement passer entre la bouée 1 et le bateau viseur au vent, sur lequel le pointage au vent sera effectué.

Quand le premier bateau termine le parcours et passe l'arrivée, le comité de course à l'arrivée envoie immédiatement le pavillon bleu avec un signal sonore. Cela change les signaux de course. Le pavillon Bleu sera affalé à la fin de la fenêtre d'arrivée (Instruction 14.2) ou quand le dernier bateau finit.

16.4 Quand le premier bateau termine le parcours et passe l'arrivée, tous les bateaux finissant le parcours dans les temps seront considérés comme ayant fini, indépendamment du nombre de tours qu'ils auront réalisés.

Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués.

Les bateaux qui auront effectué 3 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 2 tours.

Les bateaux qui auront effectué 2 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 1 tour.

Les bateaux qui auront effectué 1 tour seront classés devant les bateaux qui auront effectué 0 tours.

Les concurrents n'arrivant à couper la ligne d'arrivée avant sa fermeture seront classés en fonction de leur dernier passage à la marque au vent.

Les concurrents n'ayant pas réussi à enrouler une fois la marque au vent seront classés DNF.

Le classement final se fait en comparant les ordres d'arrivée et le nombre de passages au vent.

## 17 REGLES DE SECURITE

17.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

## 18. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course.

Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

Ceci concerne particulièrement les numéros de voile qui ne peuvent pas changer sans l'accord du Comité

**19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

**20. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.

**21. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**

21.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

21.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**22. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**23. PRIX**

Une coupe et des des prix seront distribués par la SRSP et par la Classe Moth International. En raison de la Pandémie la remise des prix devra respecter les règles sanitaires en vigueur, Le port du masque y étant indispensable.

**24. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Alain CHENEBAULT

Président du comité technique : **Néant**

Président du jury : Jean Serge ABRAMOWITZ assisté de Christian JOZAN

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

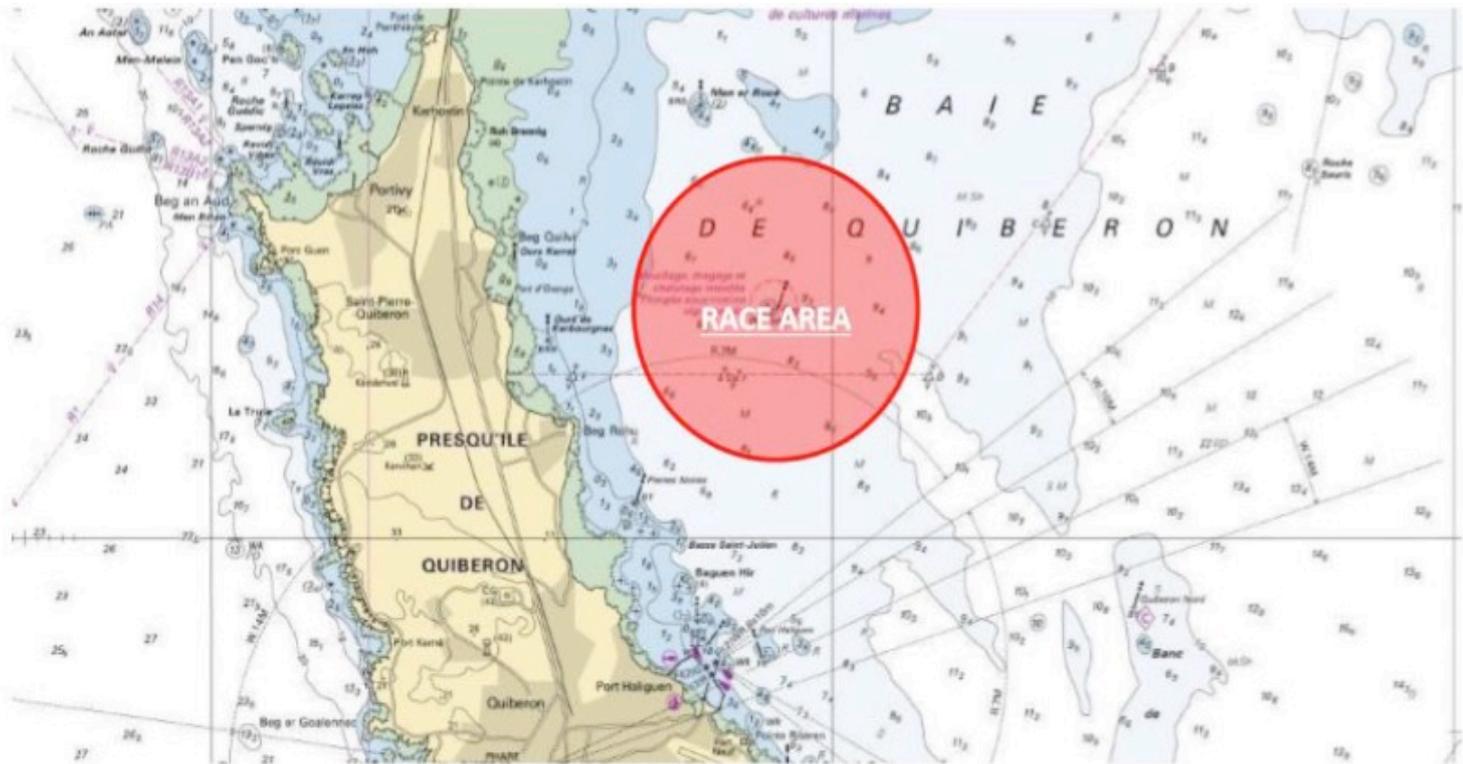
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile (FFV). Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)

**ANNEXE ZONES DE COURSE**

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course  
Préciser les zones qui sont des obstacles



## ANNEXE PARCOURS

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours*

Il sera fait application du système GP FINISH.  
 Parcours : départ, 1, 2, 3a et b, etc... arrivée  
 De 1 à 3 tours suivant la règle du GP Finish

